



**COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DU 9 AVRIL 1992  
(FACULTE DES LETTRES, ABIDJAN)**

**ENTREPRISES ENTREPRENEURS PRIVES  
EN COTE-D'IVOIRE  
APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE  
DE LA FILIÈRE-BOIS**

par S.P. Ekanza (Fac. Lettres, UNCI)  
F. Verdeaux (ORSTOM Paris)

**PRÉSENTATION GENERALE**

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° 38834 ex

Cote B

**1. LE CADRE DE RECHERCHE**

Les recherches présentées ici sont l'une des composantes d'un programme plus général, «Entreprises et entrepreneurs privés ivoiriens; émergence, trajectoires et situations actuelles», auquel participent B. Contamin, Y.A. Fauré et P. Labazée.

Cette fédération de programmes, initialement conçus indépendamment les uns des autres, associe des approches économiques, anthropo-sociologiques et historiques, des études de cas comme des approches sectorielles ou globales, l'analyse de situations actuelles et leur mise en perspective diachronique.

En se fondant sur des études antérieures ou des informations préalables, il a pour objectif :

- de savoir en quoi et comment le constat communément admis de faiblesse des entreprises et de l'entrepreneuriat privés ivoiriens peut être posé autrement qu'en terme de «manque», renvoyant plus ou moins explicitement à des variables culturelles,

- d'élucider une situation ou un état de fait apparemment «objectif» et irréfutable (le manque d'entreprises privées nationales) mais, semble-t-il, beaucoup plus nuancé que ne le donnent à voir les grilles et instruments de lecture utilisées

38834



par les instances internationales d'intervention (banques, organismes de développement).

Pour y parvenir, la démarche générale consiste à s'attacher plus particulièrement, d'une part, à reconstituer la genèse de la ou des situation(s) actuelle(s) - comment elles ont été «produites» - d'autre part, à la prise en compte des acteurs directs, aux réseaux et rapports sociaux dans lesquels s'inscrivent leurs pratiques.

## 2. SOCIO-HISTOIRE DE LA FILIÈRE-BOIS

Il s'agit donc en premier lieu d'identifier les principales étapes historiques aussi bien à partir d'études de cas que de l'évolution d'ensemble de la filière et ce pour la période historique concernée; soit de 1880 (premières billes «sorties») à nos jours.

Ces reconstitutions étant en cours, nous nous en tiendrons ici à faire un point de l'évolution de nos hypothèses et de notre démarche.

### 3. D'OÙ LE PLAN D'EXPOSITION ADOPTÉ :

I. Tableau d'ensemble de la problématique : soit la reformulation progressive des questions initiales en fonction des informations accumulées.

II. Procédures et méthodes adoptées et progressivement ajustées.

III. Eléments de réflexion et d'interprétation provisoires ouvrant à débat.

## I. ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE

L'orientation générale de cette évolution est donnée par les titres : des entrepreneurs privés «ivoiriens» aux «entrepreneurs privés en Côte-d'Ivoire». La focalisation sur la «filiale-bois» traduit un nouveau parti-pris, considérant simultanément toutes les catégories d'activités et strates d'entreprises d'un secteur particulier et appréhender celui-ci dans toutes sa durée.

Au point de départ du questionnement, tant pour le programme général que pour celui-ci, un hiatus entre l'intérêt soutenu des bailleurs de fonds et instances en charge des politiques de développement pour les entreprises privées nationales



et une interprétation (pas toujours explicite) hâtivement et approximativement culturaliste du constat de leurs faiblesses qualitatives et quantitatives. Voici comment nous le formulons au départ :

«A partir du moment où les entités et acteurs «cibles» sont rangés dans les catégories «entreprise et entrepreneur» ils sont censés ne plus être régis que par une rationalité économique universelle et quasiment transcendante. Les constats de faiblesse ou les échecs, faute de pouvoir être compris dans les termes de cette rationalité, sont alors renvoyés à cette nébuleuse explication qu'est la culture prise comme instance de développement (en désespoir de causalité véritable en quelque sorte). (...). S'il est souhaitable de récuser une conception erronée des faits culturels, force est de reconnaître que ces pseudo-interprétations recouvrent de vraies questions. Au même titre que les formes de différenciation sociale, les structures de production ivoiriennes relèvent à l'évidence d'une culture; mais celle-ci ne consiste pas en une collection de «traits» ou caractères qu'il s'agirait d'identifier un peu à la façon d'un patrimoine génétique; elle est le produit d'une histoire qui, pour les secteurs de production tertiaire et surtout secondaire, est encore largement à faire. Quelles continuités et discontinuités peut-on mettre à jour dans les façons d'entreprendre ? En quoi y a-t-il *continuum*, rupture ou transformation entre les traitants qui prospèrent sur la côte jusqu'à la fin du XIXe siècle et les entrepreneurs d'aujourd'hui ? (...). L'histoire ou au moins un certain nombre d'exemples d'initiatives et de trajectoires d'entrepreneurs et d'entreprises en Côte-d'Ivoire pourrait s'avérer un analyseur original d'une «culture» (plus généralement d'une société) constitué dès l'origine à la périphérie du système capitaliste».

Les premières enquêtes, portant sur le Sud-Est, indiquent que les «coupeurs de bois» ont été souvent, voire, majoritairement des Africains, autochtones ou non, ce, de la fin du siècle dernier jusqu'à la guerre de 1914 et, pour quelques-uns, bien au delà. Certains disposaient même de maisons de commerce qui, à l'origine, n'avaient rien à envier à leurs homologues étrangères. Ces dernières sont d'origines diverses; les maisons «anglaises» étant souvent des émanations de sociétés «*gold coastiennes*» appartenant à ou tenues par, des ressortissants de cette colonie; ex : Clinton, Swanzy, Hamilton...

Les commerçants, hommes d'affaire ou entrepreneurs autochtones portaient eux-mêmes souvent des noms anglophones dont certains se sont transmis jusqu'aujourd'hui : Morisson, Bright, Williams, Hamilton, entre autres. Il s'agit là d'une trace du commerce de traite précolonial; ces patronymes identifient en effet les correspondants locaux (les «traitants») des maisons ou commerçants anglais Morisson, Bright, etc.



Nombre d'entre eux ont été mêlés, au moins momentanément, à l'exploitation-exportation du bois. Certains, sans en faire une activité exclusive, s'y sont même spécialisés, organisant et finançant, outre leurs propres chantiers, des campagnes d'abattage effectuées par une autre strate de coupeurs plus ou moins « marrons » selon la terminologie administrative et que nous appellerons aujourd'hui, non enregistrés ou informels. Les autres activités associées ou exclusives rencontrées concernaient encore l'huile de palme et le caoutchouc mais surtout l'importation de l'alcool et des tissus.

Une *première constatation* s'impose donc qui va à l'encontre de l'interprétation en terme d'incapacité ou de blocage culturel : la faible proportion actuelle d'entrepreneurs nationaux dans ce secteur comme dans l'ensemble des activités non agricoles n'est donc pas « ancestrale » ou « traditionnelle » :

1. Elle a au contraire une origine historiquement datée et dont les circonstances doivent être élucidées.

2. Cette activité n'est pas non plus un reliquat du commerce de traite précolonial (elle est pratiquement contemporaine de la colonisation). D'anciens traitants s'y adaptent; d'autres qui ne jouissaient pas jusque là de positions favorables ou éminentes, saisissent l'opportunité de ce nouveau circuit de production, mais tous doivent inventer des façons de faire inédites.

3. Une partie de ces hommes d'affaire du Sud-Est, ayant fait fortune, en particulier dans le bois, va donner naissance à un premier embryon de bourgeoisie urbaine dont certains descendants occupent aujourd'hui des postes de cadres supérieurs du secteur privé et de l'administration ou sont dans les affaires et dans les professions libérales.

La période de l'entre deux guerres, plus particulièrement à partir des années 1920, correspond à la disparition des entrepreneurs autochtones de la filière et, parallèlement, à la montée de petites entreprises forestières européennes, tandis que les grandes maisons de commerce contrôlent l'essentiel de l'import-export et que s'installent ou naissent les premières entreprises de transformation du bois: SCAF en 1920 et CFI en 1924 pour les entreprises émanant de groupes financiers; début des activités de Lalanne (1929), Victor Balet (1934) et Jacob (1936) par exemple pour les entrepreneurs locaux qui allaient devenir et demeurer jusqu'à nos jours les principaux industriels du bois en Côte-d'Ivoire.



Trois séries de nouveautés sont introduites à cette époque.

1. Apparition, avec les activités de transformation, d'entreprises, voire de groupes spécialisés dans le bois et première ébauche d'une «filière».

2. Mise en place plus nette qu'auparavant d'une stratification entre entreprises qui semble s'opérer sur la base d'une plus ou moins grande immobilisation de capital à la fois technique et financier. Pourtant, si cela est vrai pour les entreprises émanant de grands groupes financiers, pour la plupart des autres, le capital initial est faible voir quasi inexistant, qu'il s'agisse de celles qui ont, depuis, disparu ou des entreprises locales sus-nommées qui grandiront et se maintiendront.

3. La troisième originalité est celle de l'investissement quasi exclusif de la filière en voie de constitution par les Européens, y compris pour la coupe du bois. Or, s'il y a bien substitution d'une «catégorie» d'agents par une autre, elle semble, en première lecture, s'opérer sur une base plus «ethnique» qu'économique : dans leur grande majorité, on l'a vu, les nouveaux agents ne disposent pas de plus de capital financier et technique que leurs prédécesseurs.

Cette évolution intervient par ailleurs à l'époque de la mise en place définitive de la politique de «mise en valeur» où la puissance publique, qui avait eu pour principale fonction jusque-là (politique de «pacification») d'assurer une sorte de «*pax commercialis*», va commencer à administrer et, crise des années trente aidant, à intervenir plus directement sur les conditions de la production. L'introduction forcée du salariat qui oriente une partie de la main-d'oeuvre prestataire vers les plantations et les chantiers forestiers, l'attribution ou l'aide à l'obtention de crédits ou des marchés publics vont contribuer à redéfinir les conditions d'accès aux principales ressources.

Une seconde orientation s'impose donc au vu de ces constatations. S'il se confirme qu'il est nécessaire de considérer l'ensemble des acteurs et entités en présence, quelle que soit leur origine, pour comprendre les comportements des différentes catégories qui composent le secteur, il faut aussi les saisir dans leurs rapports avec l'Etat. Dès cette époque ce dernier semble en effet ne pas se contenter de définir et de garantir des règles du jeu; ses objectifs de mise en valeur, la crise mondiale et la rareté des capitaux venus s'investir sur place lui confèrent ce rôle d'acteur direct et dominant par qui passe l'allocation des ressources de base : outre les permis d'exploitation forestiers, la main-d'oeuvre, les conditions de crédit et les marchés administratifs dont les différents programmes d'aménagement vont constituer l'essentiel de l'investissement dans le territoire.



## II. PROCEDURES ET METHODES

Il était difficile de confirmer ou d'infirmier les hypothèses émises au départ de cette étude, sans que nous puissions disposer d'une documentation relativement substantielle, sériee et portant sur l'époque actuelle mais surtout sur les premières années de l'exploitation et de l'industrie du bois en Côte-d'Ivoire, c'est-à-dire sur le début de la colonisation.

Quelques points d'interrogation ont retenu particulièrement notre attention, pour lesquels il nous a été absolument nécessaire de bâtir une stratégie d'approche plus appropriée. Avant que nous puissions vous rendre compte des résultats, encore très partiels, auxquels nous sommes parvenus dans l'état actuel de la recherche, exposons globalement, sans entrer dans les détails, la démarche qui fut la nôtre, tout en la soumettant à la critique.

### A- LA METHODE D'APPROCHE

Celle-ci s'oriente dans deux grandes directions : la méthode appliquée à la documentation écrite habituellement en usage en histoire et sciences sociales et la méthode d'enquêtes orales, fort bien adaptée au type d'informations, ici recherchées, qu'il a fallu préalablement élaborer.

#### 1. D'abord la recherche des documents écrits.

Les documents écrits sont ici de nature extrêmement variés. Cependant entre la bibliographie regroupant les ouvrages et autres écrits de date récente, nous avons privilégié les documents de première main : les sources d'archives, manuscrites ou imprimées, les journaux et revues d'époque.

Cette première série de documents est à la fois frappante par sa masse, et decevante, somme toute, quant au contenu. Elle fournit certes des noms d'exploitants et d'industriels du bois, elle indique le nombre et la localisation des exploitations, mais le plus souvent de façon accidentelle, à l'occasion du procès-verbal d'un délit ou encore d'un procès. D'autre part les séries sont rarement complètes et exhaustives, quand il ne manque pas, à l'occasion, un renseignement précieux sur la date de l'ouverture de l'exploitation ou de l'établissement. En un mot, les séries de production, d'exploitation ou encore la liste complète des exploitants individuels ou des sociétés, des scieries sont, à confronter, à reprendre, à reconstituer en permanence.



Il en est de même de la main-d'oeuvre sur les chantiers. Le chiffre total d'emplois dans l'exploitation forestière n'est jamais saisi avec certitude à travers nos documents; il varie d'un document à l'autre, suivant que celui-ci relève de l'administration ou du privé. Ces chiffres sont d'autant plus difficiles à contrôler que le décompte n'en était pas fait de façon systématique.

Enfin, les sources écrites des Archives suggèrent entre autres les «politiques forestières» de l'administration de l'époque, la réglementation sur l'exploitation et l'exportation, mieux encore, elles communiquent, selon les périodes, les modes d'accès au foncier, au crédit français dont l'exploitant a nécessairement besoin, pour faire face aux exigences de l'exploitation. Bref, toutes ces informations collectées à travers nos documents écrits sont, nous le reconnaissons, d'une très grande utilité, pour le chercheur qui est appelé à établir les conditions de la production. Toutefois, nous devons en admettre leurs limites. En effet, l'exploitant comme l'industriel du bois a les yeux rivés sur les prix pratiqués sur les différents marchés : local, européen et mondial. Nul doute que leur hausse ou leur baisse ont eu des effets certains sur ces derniers. De même le chercheur se pose constamment la question, en parcourant les textes législatifs sur l'accès au permis d'exploitation ou d'exportation, de savoir quelle fut la conduite réelle que les uns et les autres ont eu à l'égard de ces textes de droit.

Sur la mise en pratique effective de ces textes comme sur l'impact réel que les prix au producteur eurent sur l'exploitant, nos documents d'Archives sont impuissants à nous informer. Il faut ici recourir nécessairement à l'*enquête orale*. Nous saisissons ainsi non seulement l'utilité de ces deux sources mais aussi leur complémentarité.

## 2. L'enquête orale

Elle est à peine ébauchée, bien qu'elle soit appelée à couvrir une bonne partie de la Côte-d'Ivoire forestière. Présentement, seules quelques localités du Sud-Est (Bassam, Adjaké-Aboisso, du Centre-Est (Kotobi-Dimbokro-Abengourou) et du Sud-Ouest, ont fait l'objet de quelques sondages.

Quelques exploitants forestiers, anciens et moins anciens - une vingtaine environ - soit eux-mêmes, soit quelquefois de proches collaborateurs, se sont prêtés à nos questions. Parmi eux, on compte des Ivoiriens et des étrangers, des Africains et des Européens. Citons quelques noms : les Morrison, Anzan Kodjo, Jacob, Beuglot etc...

Que visent ces enquêtes généalogiques qui, au lieu de s'adresser aux administrateurs et syndicalistes du bois, privilégient l'exploitant, l'industriel et



ses alliés qui ont fait du bois, plus que leur métier, leur propre existence ? Cette voie nous a semblé l'une des plus aptes à retracer les trajectoires socio-professionnelles des entrepreneurs et à caractériser les types d'acteurs et d'unités de production à chaque époque. Elle permet aussi de saisir les différentes stratégies mises en oeuvre et de se rendre compte si celles-ci sont liées aux conditions sociales ou au contraire aux circonstances.

A l'issue de ces enquêtes orales et de la collecte des écrits, qui sont loin d'être aujourd'hui exhaustives, nous sommes parvenus à des pistes de recherche et à quelques résultats dont on voudrait commencer par rendre compte.

## B- LES PISTES DE RECHERCHE

A partir des études de cas, des données stratégiques rétrospectives de la profession et des Archives, on découvre d'énormes différences dans les trajectoires : *grosso modo*, on distingue ceux qui ont réussi et ceux qui disparaissent pour avoir échoué. Lorsqu'on s'arrête à ceux qui ont réussi, on s'aperçoit qu'ils possèdent en commun un certain nombre de traits qui, éventuellement, pourraient faire l'objet d'études ultérieures.

1. En général, *ceux qui réussissent* dans l'entreprise, ne sont jamais seuls; ils sont *toujours associés*; le plus souvent ce sont des frères. C'est le cas des Beuglot, des Jacob, des Morisson etc... On note à leur niveau un partage des tâches, des responsabilités et aussi de confiance, au point que si l'un d'entre eux arrive à disparaître accidentellement, l'entreprise bat de l'aile et périclité. Ce trait, on le retrouve aussi bien chez les Européens que chez les Africains.

2. *La multi-activité*. De même, on trouve, aussi bien chez les uns que les autres, cet autre trait : la multi-activité. Le coupeur de bois se cantonne rarement à ce métier. Le plus souvent, nous le retrouvons le long de la chaîne d'activités : il est exploitant forestier mais aussi propriétaire d'une unité de sciage, négociant en exportations... Mieux il lui arrive d'exercer même des métiers tel que le commerce ou l'agriculture qui n'ont qu'un rapport lointain avec le métier du bois.

La multi-activité comporte des avantages mais aussi des inconvénients. L'un des avantages : c'est que les secteurs d'activités peuvent mutuellement se soutenir. Par exemple l'épargne réalisée dans la plantation de cacao ou de café peut servir à financer une unité de production de parquet ou autre. L'inconvénient : c'est le danger de l'émiettement, de la dispersion qui aboutit à ne plus pouvoir rien contrôler et qui s'achève sur des activités qui ne répondent à rien de rentable.



3. *L'apparition et la disparition* des concentrations d'entreprises elles-mêmes, autre thème, peut faire l'objet d'une troisième piste de recherche. En suivant leur évolution d'une époque à l'autre, le chercheur est à même de marquer les traits distinctifs et spécifiques des acteurs et des unités de production de chacune des générations successives.

### III. ELEMENTS DE RÉFLEXION ET D'INTERPRÉTATION

1. Nous disposons aujourd'hui d'une liste relativement complète des exploitants forestiers et des sociétés de l'industrie du bois pour chacune des grandes époques de notre étude.

2. Nous disposons aussi de données relativement fiables sur les chiffres de production et d'exportation du bois pour la quasi-totalité de la période étudiée. Notre préoccupation présente c'est de coder ces éléments, les mettre dans un ordinateur et créer ainsi une banque de données sur ces aspects de notre thème de recherche et aussi sur les grandes options et les textes qui ont réglementé l'activité forestière.

Les éléments recueillis à travers les Archives et collectés auprès des témoins nous ont aussi permis de risquer quelques interprétations sur l'un ou l'autre des points soulevés. Arrêtons-nous à la main-d'oeuvre utilisée dans l'exploitation forestière en soulignant particulièrement la connivence qui s'établit entre l'administration coloniale et les employeurs privés d'origine européenne, du début à 1946, année de l'abolition du travail forcé. Pour caractériser cette complicité entre administration et colonisation européenne, la confusion entre public et privé, l'on a forgé aujourd'hui un mot barbare que nous nous verrons dans l'obligation d'utiliser de temps à autre : le *patrimonialisme*.

La première bille d'acajou sort du chantier Verdier d'Elima en 1880. Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, le secteur de l'exploitation est cependant dominé par les Africains : Ivoiriens d'origine comme les Morrisson. Anzan Kodjo, ou étrangers abusivement désignés sous le terme d'«Anglais» qui ne sont autre que des sujets britanniques, venus de Sierra-Léone, Libéria ou de Gold-Coast et qui très tôt feront souche dans le Sud-Est ivoirien, zone privilégiée du bois, pendant ces premières années de colonisation. On peut citer, parmi eux, les familles Hamilton, Oddos....



Au cours de cette période, le centre de la vie économique subit une légère translation, de la région Est, animée jusque-là par la route des caravanes, vers le centre du pays avec l'ouverture de la voie ferrée. Celle-ci, commencée en 1903 à Abidjan, atteint Agboville en 1906, Dimbokro en 1909 et Bouaké en 1913. L'exploitation forestière, comme l'ensemble des activités économiques subit, elle aussi un déplacement géographique, de la région du Sanwi vers l'Agnéby et le pays Baoulé (Tiassalé avec Reinach).

Pendant toute cette première période, le secteur de l'exploitation forestière ne souffre guère de pénurie de main-d'oeuvre. Cela se comprend aisément. Les exploitations d'origine africaine sont dominantes. Elles ont recours avant tout à une main-d'oeuvre familiale (des proches ou des alliés). La main-d'oeuvre prestataire est essentiellement acheminée sur les exploitations européennes dont le nombre demeure modeste : 26 contre 31 exploitations africaines.

A partir de 1914 mais surtout après guerre, la tendance se renverse. Beaucoup de colons Français embrassent le métier d'exploitants forestiers. Le mouvement ira, en s'amplifiant, à l'issue de la guerre, tout particulièrement à partir de 1923 avec le programme de la mise en valeur de la colonie. On dénombre, cette année-là, 300 exploitations européennes contre 13 africaines.

Le développement de l'exploitation européenne fait naître un très grand besoin de main-d'oeuvre. Le recrutement local devient insuffisant. Il est alors fait appel à une main-d'oeuvre prestataire Bété, Gouro et Wobè provenant de l'Ouest. Les flux les plus importants sont repérés à partir des années 23. Une fois dégagés du travail obligatoire, plusieurs éléments, parmi eux, réalisent sur place pour leur propre compte des plantations industrielles. Aujourd'hui ils ont fait souche dans le Sud-Est.

Quant aux anciens exploitants, ils sont progressivement «chassés» du secteur de l'exploitation. La raison est due, en partie du moins, à l'insuffisance et à la pénurie des effectifs alors en main-d'oeuvre; ils se convertissent aux cultures industrielles de cacao et café, en utilisant les anciennes surfaces déboisées.

La rareté de la main-d'oeuvre sur les chantiers européens de la Colonie suscite une véritable crise dès 1926. Les pressions sur l'administration se font de plus en plus fortes. Les demandes incessantes des milieux coloniaux et leurs plaintes à se



procurer de la main-d'oeuvre en quantité suffisante selon leurs besoins, sont orchestrées par la Chambre de Commerce dont le puissant Président représente, en réalité, la véritable autorité dans la Colonie.

Pour justifier les recrutements des travailleurs prestataires ou contractuels, une série de textes administratifs : arrêtés et circulaires, voient le jour. Ils s'échelonnent, massifs, entre 1926 et 1939. De même, entre 1926 et 1937, les principales structures destinées à faciliter les rapports entre travailleurs et employeurs sont mises en place. Ce sont : l'*Office du Travail* créé en 1926 qui éclate en *commission consultative* et en *comité permanent* (1); l'inspection du travail ayant vu le jour en 1932... Mais ces institutions aussi bien que les textes juridiques et administratifs n'ont qu'un objectif : permettre aux employeurs européens de disposer d'une main-d'oeuvre de plus en plus nombreuse et bon marché. En effet, ces différents organes sont presque exclusivement composés d'administrateurs et d'employeurs, le travailleur «indigène» en leur sein étant l'exception. Aussi les décisions n'ont été que rarement en faveur de ce dernier. Aussi est-ce à juste titre que l'inspecteur Maret, en visite dans la Colonie en 1931, ait pu qualifier certaines délibérations de Conseils d'arbitrage d'être de «véritables pirateries juridiques» (2).

La complicité entre l'administration et les employeurs du bois sera encore flagrante jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale. En 1940, le Président de la Chambre de Commerce d'Abidjan écrivait au Gouverneur général à Dakar les lignes suivantes :

*«Ce que je vous demande respectueusement (...) au nom de tous les producteurs de cette colonie c'est de donner au chef qui en a la charge tous les moyens de parfaire la restauration d'une autorité qui a subi une crise certaine (...). Il faut que la main-d'oeuvre soit guidée et qu'elle puisse se rallier autour de la colonisation européenne. Nous avons besoin de l'indigène, mais nous devons aussi lui donner l'exemple. Je ne laisserai jamais les indigènes prospérer au détriment de la colonisation européenne»* (3).

Le résultat c'est que la main-d'oeuvre ivoirienne a été extrêmement importante dans l'entreprise forestière, même si nous sommes dans l'état actuel de la recherche incapables d'en déterminer avec exactitude le volume pendant toute la

1 Il devient *Office Central du Travail* avec des Comités régionaux en 1937.

2 Archives Nationales du Sénégal (ANS) K 123 Rapport Maret 1931.

3 Bulletin de la Chambre de Commerce d'Abidjan, 1940.



période. Cependant si l'on en croit un rapport de 1943 fait par le Gouverneur H. Deschamps, la Côte-d'Ivoire a fourni 236.775 manoeuvres aux entreprises locales contre 352.151 à l'Administration, pour la seule période de 1939 à 1944. Quel pourcentage de cette main-d'oeuvre était utilisé sur les exploitations forestières ?

Toujours est-il que le mode de mobilisation de la main-d'oeuvre a été à notre avis, l'un des points cruciaux de l'opposition entre forestiers africains et européens. Intendant de la plantation et des chantiers forestiers d'A. Verdier, A. Brétiignère se plaint déjà en 1885 de la concurrence «déployée» de coupeurs de bois africains et de l'inconstance d'une main-d'oeuvre qui n'a manifestement pas le même sens que celui du travail salarié. C'est précisément ce type de rapport que l'administration tente de généraliser à partir des années vingt. Ce, à l'encontre des pratiques des forestiers africains, entre autres mais non exclusivement, qui par le biais d'alliances matrimoniales ou autres utilisent les hiérarchies sociales locales et les cascades de prestations qu'elles permettent de mettre en branle pour accéder à une main-d'oeuvre que les entreprises européennes ont, dans ce secteur aussi, le plus grand mal à trouver. Elle n'est pas disponible sur un «marché»; sa mobilisation est médiatisée par d'autres types de rapports sociaux.

Ce qui avait donc fait la force des entrepreneurs locaux va s'avérer par la suite inapproprié à la nouvelle donne largement induite par la politique de l'administration. Ils ne parviendront pas à se défaire de cet ancrage régional et à transformer ce capital social en capital tout court, mobile et recherchant, où que ce soit, le meilleur investissement. Il est vrai que l'Etat ne leur facilite pas la tâche en réglementant l'accès à la ressource (permis d'exploitation) mais surtout aux crédits d'équipement de telle sorte que le plus grand nombre des acteurs «indigènes» en est de fait exclu.

Autre ressource-clef, le capital avait été obtenu, par certains, en convertissant l'or accumulé antérieurement dans le cadre du commerce de traite (entre la région, Cape-Coast et Kumassi), en moyen d'accès aux facteurs de production. Pourtant la possession de ce capital initial n'est pas une condition nécessaire pour entreprendre et s'avère par la suite insuffisante pour s'adapter aux mutations de l'environnement économique et politique.

L'accès au crédit et au marché sont en effet les deux autres facteurs discriminants pour la conduite d'activités dans ce secteur. Quelles qu'en soient les modalités, leur liaison est constante : les exportateurs locaux d'acajou sont préfinancés par leurs clients, exclusivement anglais et américains. Ceci leur permet d'avancer à leur tour à une seconde strate de «coupeurs» de quoi mener leur campagne



d'abattage, moyennant exclusivité de la commercialisation des produits. La maison Morrison, par exemple, second exportateur d'Assinie après la S.I.B.E., société française, ajoute à la production de ses chantiers celle d'un nombre pour l'instant indéterminé de coupeurs permanents ou occasionnels. Les mêmes ou d'autres peuvent aussi selon les années et les contrats, approvisionner les sociétés européennes. On ne trouve pas trace de concurrence entre sociétés françaises et africaines, si tant est qu'en ce début de siècle la distinction soit pertinente. Au contraire les échanges de bons procédés semblent fréquents entre partenaires complémentaires : leurs « entregents » auprès des autorités locales ou de l'administration se complètent et ils ne se concurrencent pas sur les marchés extérieurs qui sont, on l'a vu, distincts. Les signes de cette bonne intelligence sont repérables dans les archives et confirmés par les témoignages oraux. On comprend mieux maintenant pourquoi les représentants du négoce prennent la défense des forestiers et commerçants « indigènes » lorsque ceux-ci sont attaqués par l'administration et les petits entrepreneurs européens.

La crise de 1930, qui précipite un processus entamé avant elle, est doublement révélatrice.

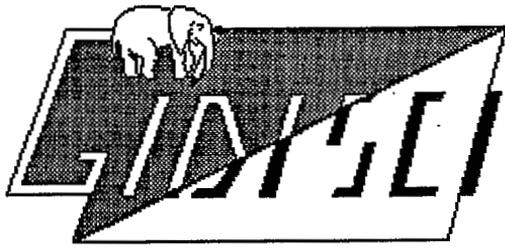
La disparition ou la reconversion des forestiers locaux en planteurs (cacao) dévoile la relative faiblesse de l'accumulation antérieure qui ne permet pas de réinvestir dans du matériel moderne sans passer par le crédit bancaire. Ces inscriptions locales correspondent aussi aux réseaux sociaux qui ont été tissés au cours de la période précédente et qui s'avèrent jouer le rôle de substitut ou de complément au capital : ce sont eux qui permettent de mobiliser la main-d'oeuvre indispensable à la création des plantations. Face au rétrécissement du marché et à la quasi disparition de leurs clients-créditeurs, les exportateurs se reconvertissent, outre les plantations, dans la traite des produits (café et cacao) de leur région d'origine. Les terres qu'ils s'étaient faites concéder n'ont pas de valeur marchande et les immeubles de rapport qu'ils avaient fait construire à Grand-Bassam perdent la leur quand Abidjan devient la capitale effective du territoire.

Il est intéressant de noter qu'un processus parallèle mais de sens inverse s'opère au même moment au profit d'une nouvelle catégorie d'agents. L'administration, qui a besoin de bois pour ses chantiers, la construction et le fonctionnement du chemin de fer, contrôle et attribue les marchés et les crédits permettant de s'équiper en matériel réglementaire. Est alors favorisée une nouvelle génération de pmi-pme dont les fondateurs, souvent fraîchement installés, sont arrivés en Côte-d'Ivoire sans le moindre capital. Il est donc difficile de caractériser la substitution qui s'opère comme étant le fait d'un système de production plus « capitaliste ».



Ce schéma provisoire est bien sûr à compléter et à préciser. Il reste en particulier à retracer plus en détail le processus de constitution et de recomposition de ces «catégories» dont on voit déjà qu'elles ne sont pas distinguées de la même façon selon les époques. La catégorie «entrepreneur africain» est, plus qu'induite, produite dans le contexte social, économique et politique des années trente. Un dernier point n'a pas été abordé; il s'agit de la façon dont les «entrepreneurs» de l'époque se définissaient et définissaient eux-mêmes leurs activités. Les intéressés n'étant plus là pour le dire, on essaiera de le déduire de la reconstitution (en cours) de leurs pratiques tant professionnelles que sociales ainsi que des représentations dont ils ont été l'objet dans les discours et politiques des pouvoirs publics : ceux-ci ont en effet contribué, consciemment ou non, à les enfermer dans un rôle d'appoint qui n'avait pourtant pas toujours été le leur.

F



GRUPEMENT INTERDISCIPLINAIRE  
EN SCIENCES SOCIALES  
CÔTE D'IVOIRE

**BULLETIN DU GIDIS-CI**  
N° 3

**Novembre 1992**

EDITE PAR LE CENTRE OSTOM DE PETIT BASSAM  
04 BP 293 ABIDJAN 04 - COTE D'IVOIRE  
TÉL. : 35 43 67 - 35 70 67

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire  
N° : 38833a28834  
Cote : B

142 M